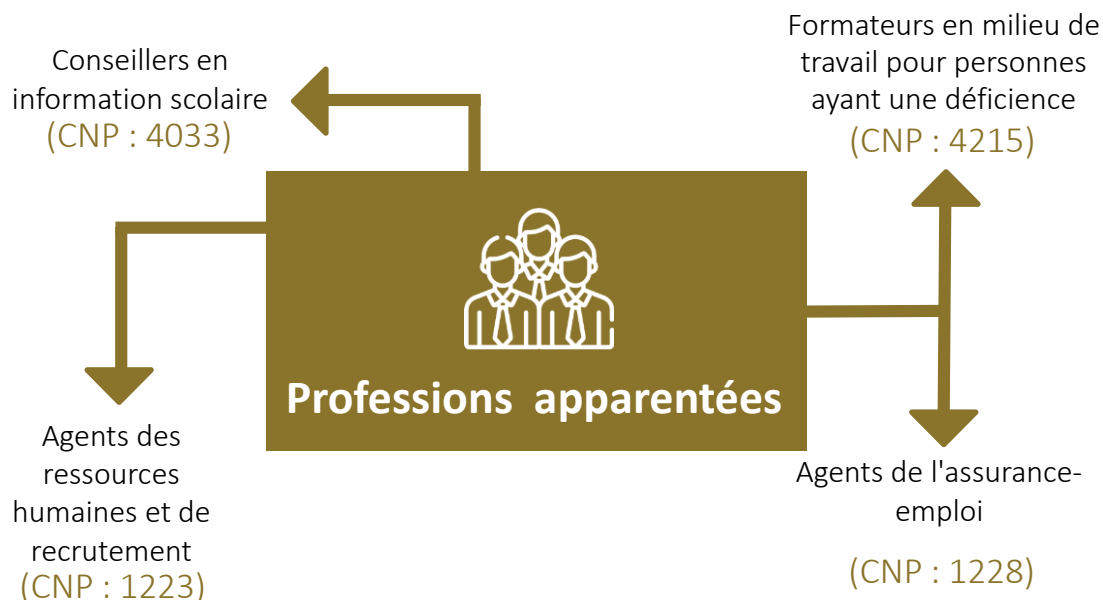


# CONSEILLERS/CONSEILÈRES EN EMPLOI (CNP : 4156)



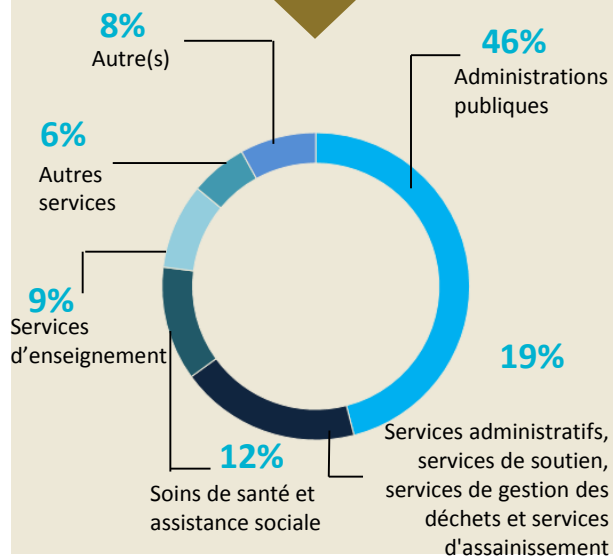
Les conseillers en emploi et les professionnels en développement de carrière prodiguent des conseils et donnent des renseignements aux clients à la recherche d'emploi, sur tous les aspects de la recherche d'emploi et de la planification de carrière. Ils conseillent également les employeurs sur les problèmes liés aux ressources humaines et à l'emploi. Les conseillers en emploi et les professionnels en développement de carrière travaillent dans des services de ressources humaines d'établissements, des organismes de services d'emploi, des firmes d'experts-conseils, des organismes correctionnels et pour les gouvernements fédéral et provinciaux. Les superviseurs des conseillers en emploi sont compris dans ce groupe de base.



Un **baccalauréat** ou un diplôme d'études collégiales en counseling d'emploi, en développement de carrière ou dans un domaine connexe est exigé.

Perspectives d'emploi (2018 - 2020): **satisfaisantes**

## Emploi selon le secteur



## Exemples d'appellation d'emploi

conseiller en remplacement  
consultant en réinstallation  
conseiller en emploi

## Fonctions principales:

- rencontrer les clients pour obtenir des renseignements sur leurs antécédents professionnels et scolaires, ainsi que leurs objectifs professionnels;
- identifier les obstacles à l'emploi et aider les clients dans des domaines tels que les aptitudes à l'emploi, les stratégies de recherche d'emploi, la rédaction du curriculum vitae et la préparation avant une entrevue;
- déterminer les besoins tels que la réadaptation, l'aide financière ou la formation complémentaire et diriger les clients vers les services appropriés;
- fournir aux travailleurs de l'information et les stratégies sur le maintien d'emploi ou les mutations au sein d'un organisme, la façon de faire face à l'insatisfaction professionnelle, les changements d'orientation en cours de carrière et les transitions en milieu de travail.



# 104

Demande prévues  
2017-2026

# 24,62 \$

Salaire médian par  
heure



Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.